

ACTIVITES ET PROJETS

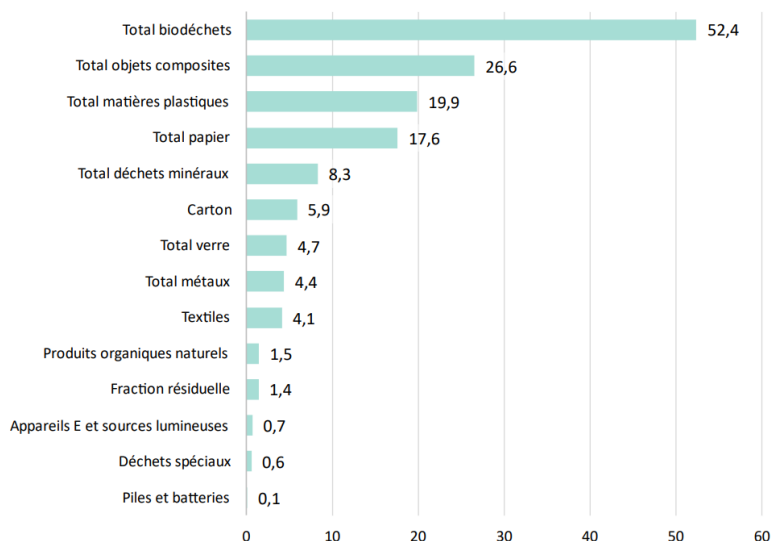
🕒 Analyse de la composition des sacs à ordures en 2022

Depuis 1982, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) procède tous les 10 ans à une analyse détaillée de la composition du contenu des ordures ménagères de la population suisse. Cette analyse livre de précieuses informations sur l'évolution de notre comportement et permet d'élaborer de manière plus ciblée les futures stratégies et mesures dans les domaines de la limitation des déchets et de la préservation des ressources.

Le rapport établi suite à l'analyse menée par l'OFEV en 2022 vient de paraître et ses résultats montrent que **la quantité d'ordures ménagères a considérablement diminué depuis 2012 puisqu'elle est passée de 206 kg/hab. à 148 kg/hab.** Cette évolution positive est liée au développement de l'infrastructure de recyclage, à une plus grande sensibilité à l'égard de l'environnement et à l'introduction de taxes causales.

Néanmoins, une part non-négligeable du contenu des ordures ménagères est encore constituée de déchets qui pourraient faire l'objet d'une valorisation matière. Sans grande surprise, **les biodéchets sont la fraction valorisable qui est encore la plus présente** et il importe de poursuivre les efforts entrepris pour permettre aux citoyens de trier cette fraction.

Nous rappelons à ce propos les différentes mesures mises en place depuis deux ans par SADEC pour promouvoir la collecte des biodéchets, que cela soit par le subventionnement des études ou par le versement d'une ristourne.



Répartition des catégories de déchets dans le sac poubelle (étude OFEV 2022)

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-98711.html>

🕒 Reconduction des subventions en 2024

SADEC a décidé de reconduire en 2024 les subventions qu'elle octroie :

- Subventions pour la location, l'achat ou l'emprunt de vaisselle réutilisable ;
- Subventions pour la formation du personnel communal dans le domaine des déchets ;
- Subventions pour la mise en place et l'optimisation des collectes de biodéchets ;
- Subventions diverses pour des mesures de soutien en matière de limitation de production et de gestion des déchets

Des informations détaillées au sujet des conditions d'octroi de ces subventions sont disponibles sur notre site internet : <https://www.sadec.ch/fr/184/collecte-des-biodechets-methanisables>

CONCEPT HARMONISE DE LA TAXE AU SAC

🕒 Résultats de la surveillance 2023 dans les communes

Des contrôles indépendants ont été effectués entre mars et mai 2023 dans 12 communes de notre périmètre pour vérifier le respect du taux de non-conformité (proportion de sacs noirs ou de déchets en vrac dans la collecte des ordures ménagères) des déchets collectés en sacs taxés.



Les résultats de ces contrôles se sont révélés excellents puisque la moyenne du taux de non-conformité s'est élevée à 0,78% sur l'ensemble des 12 communes concernées. 4 communes ont obtenu un taux idéal de 0,0% alors que le taux le plus élevé a atteint 1,3%. Toutes les communes concernées ont reçu les résultats détaillés des contrôles effectués sur leur territoire. Nous tenons à les féliciter pour leurs efforts et leur parfaite collaboration au bon fonctionnement du système.

Ces contrôles font partie du cycle de surveillance ayant débuté en 2020 et qui a pris fin en 2023. Sur ces quatre années, les 55 communes de notre périmètre adhérant au concept harmonisé ont ainsi fait l'objet d'une surveillance, conformément aux recommandations de l'Organe de contrôle.

MATIERES

🕒 Recyclage du polystyrène expansé (EPS)

Le Polystyrène expansé (EPS), appelé plus communément « sagex », est un matériau isolant et très léger souvent utilisé dans le domaine de la construction et des emballages.



Néanmoins, aujourd'hui encore, peu de communes ont mis en place une filière spécifique pour cette catégorie de déchets, ceci alors que le polystyrène expansé est très facilement recyclable et qu'il l'est dans des installations de traitement situées en Suisse.

En outre, le bilan environnemental du recyclage du polystyrène expansé est très nettement favorable en comparaison à son élimination en usine d'incinération. Et ceci particulièrement du point de vue des émissions de CO₂ générées qui sont jusqu'à 8x moindres en cas de recyclage.

La collecte de cette matière peut se faire soit dans des sacs de 500 litres transparents (voir photo), soit dans des big bags. En cas d'intérêt, n'hésitez pas à nous contacter pour que nous puissions vous accompagner dans vos démarches.

FORMATION

🕒 Formation diplôme pour responsables de déchèteries

Cette formation, qui n'a lieu que tous les deux ans, a pour but de permettre aux responsables communaux de déchèterie/voirie d'assimiler des connaissances et compétences en vue d'améliorer la gestion de la déchèterie ainsi que le système de prévention et gestion des déchets urbains de la commune.

D'une durée de 12 jours répartis sur trois mois (entre mars et juin 2024), elle est composée de six modules thématiques orientés vers la pratique. Elle est proposée par COSEDEC en collaboration avec Swiss Recycle.

<https://www.cosedec.ch/professionnel-le-s/formations-pour-les-professionnel-le-s-de-decheterie/formation-diplome-pour-les-responsables-de-decheterie/>

Pour mémoire, SADEC subventionne cette formation à hauteur de 50% des coûts, ceci dans la limite du budget à disposition.

TARIFS

⊙ Hausse des tarifs de broyage et de compactage

Comme annoncé à toutes les communes de notre périmètre par courrier du 6 septembre dernier, les frais de broyage des déchets encombrants ainsi que les frais de compactage des déchets incinérables seront fixés dès le 01.01.2024 à :

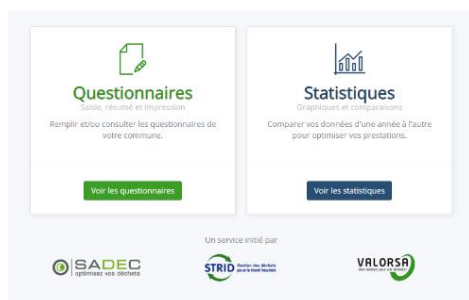
- **Broyage : CHF 20.-/tonne HT** (CHF 15.- jusqu'au 31.12.2023)
- **Compactage : CHF 21.-/tonne HT** (CHF 20.- jusqu'au 31.12.2023)

STATISTIQUES

⊙ Statistiques 2023 des déchets collectés dans les communes vaudoises

Comme chaque année à pareille époque, il s'agit de commencer à préparer la campagne de collecte des données statistiques des déchets 2023. En voici les principales échéances :

- Mi-décembre 2023: information générale transmise aux communes par la Direction générale de l'environnement (DGE)
- 8 janvier 2024: mise en ligne des questionnaires + envoi d'informations spécifiques aux communes par SADEC
- **16 février 2024: fin de la saisie des statistiques par les communes**
- Début avril 2024: mise à disposition des communes des résultats des statistiques 2023



Comme chaque année, le temps à disposition des communes pour saisir les données est relativement restreint, ceci pour répondre au souhait exprimé par nombre d'entre elles de pouvoir intégrer les résultats obtenus dans leur rapport de gestion annuel. Nous vous recommandons donc de vous organiser en conséquence et de commencer à préparer les données que vous devrez saisir sur la plateforme internet (tonnages, transporteurs, destinations).

🕒 **Statistiques communales 2022 des déchets urbains**

Le rapport de synthèse établi par la DGE sur les statistiques communales 2022 des déchets urbains est à présent consultable sur notre site internet :



https://www.sadec.ch/usr_files/Documents/Pdf/vsd_rapport_cantonal_statistiques_2022.pdf

Etabli à partir des données saisies par les 300 communes du Canton, ce rapport présente les principaux résultats de l'enquête 2022 et les compare avec ceux de l'année 2021.

AGENDA

🕒 **Assemblée générale et 30 ans de SADEC SA**

- La prochaine Assemblée générale de SADEC SA se déroulera le mercredi **12 juin 2024 à 19h00** à la Salle du Conseil communal du Château de Rolle.
- A l'issue de cette Assemblée, SADEC fêtera en votre compagnie ses **30 ans d'existence** à la **Salle des Chevaliers du Château de Rolle**.